

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal du  
19 Mars 2024

Délibération N° : 20240319-01

**OBJET** : Approbation du compte de gestion - Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2023 du BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 13/03/2024

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 9

Florent BUES – Alexandre RENIE – Charles LACROIX – Joël - GAUCHE – Nicolas TENOUX – Florian BOURCIER – Philippe BOULET – Philippe RIBOT – Pauline ROUX

**NOMBRE DE VOTANTS** : 9

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nicolas TENOUX.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, Charles LACROIX, présente le compte administratif 2023 du **budget général de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS**.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2023 du **budget général de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS**, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture de : 494 864.91 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<i>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</i>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b><u>A – Résultat de l'exercice</u></b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 484 864.91 €
<b><u>B – Résultats antérieurs reportés</u></b> <i>Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 10 000.00 €
<b><u>C – Résultat à affecter</u></b> <i>= A+B (hors reste à réaliser) Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	+ 494 864.91 €
<b><u>D – Solde d'exécution d'investissement</u></b> <i>D 001 (besoin de financement)</i> <i>R 001 (+ 189 336.45 € excédent de clôture 2022+ 290 553.28 € excédent d'exécution 2023 = + 479 889.73 €)</i>	+ 479 889.73€
<b><u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b> <i>Besoin de financement</i> <i>Excédent de financement</i>	- 671 266.14 €
<b><u>F - BESOIN DE FINANCEMENT = D+E ( ou Excédent de financement)</u></b>	- 191 376.41€
<b><u>AFFECTATION = C = G+H</u></b>	+ 494 864.91 €
<b><u>1)Affectation en réserve R 1068 en investissement</u></b> <i>G = au minimum couverture du besoin de financement F</i>	+ 444 864.91 €
<b><u>2) H = Report en fonctionnement R 002</u></b>	+ 50 000.00 €
<b><u>DEFICIT REPORTE D 002 (en ce cas, pas d'affectation)</u></b>	0.00 €

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 005-200083517-20240319-CA2023BGENERAL-BF

Le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le Trésorier, comptable du Service de Gestion Comptable de la DGFIP d'Embrun.

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion puis le compte administratif du **budget général de la Commune d'Abriès-Ristolas** ainsi que l'affectation des résultats exposés dans le tableau ci-avant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Charles LACROIX



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.